

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Session spéciale
Genève, 18 – 22 février 2013

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document présentent certaines organisations non gouvernementales qui ont demandé le statut d'observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).

2. Le SCCR est invité à approuver la représentation, aux sessions du comité, des organisations non gouvernementales visées dans les annexes du présent document.

[Les annexes suivent]

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ LE STATUT
D'OBSERVATEUR POUR LES SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR
ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

Indian Reprographic Rights Organization (IRRO)

L'Indian Reprographic Rights Organization (IRRO) est une organisation à but non lucratif. Elle compte parmi ses membres des auteurs et des éditeurs indiens et étrangers ainsi que d'autres titulaires de droits sur des œuvres littéraires protégées. La Authors Guild of India et la Federation of Indian Publishers ont participé activement à la création de l'IRRO qui représente les titulaires de droits sur des œuvres littéraires, c'est-à-dire les auteurs et les éditeurs, et concède en leur nom des licences aux utilisateurs. L'IRRO est un organisme de concession de licences au sens de la législation indienne que les artistes, les éditeurs et les créateurs d'œuvres visuelles autorisent à concéder des licences collectives permettant à leurs bénéficiaires de reproduire des œuvres à partir de livres, de revues et de magazines (y compris des publications électroniques), dans certaines limites et sous réserve de certaines exclusions. Elle offre aux utilisateurs une occasion unique d'obtenir des licences leur permettant de photocopier et de numériser des œuvres, ce qui leur évite de courir à droite et à gauche pour obtenir ces licences individuellement. Ainsi, l'IRRO permet à diverses organisations, institutions et autres utilisateurs de s'acquitter de leurs obligations en matière d'information conformément à la loi indienne sur le droit d'auteur et, ce faisant, elle protège le droit d'auteur et encourage la créativité. Elle entretient des relations de travail avec l'IFFRO, l'IPA, le bureau du droit d'auteur dépendant du Gouvernement indien, etc., et défend les intérêts des éditeurs indiens et d'autres parties prenantes auprès du Gouvernement indien.

Coordonnées complètes :

M. Anand Bhushan
Secrétaire général
18/1-C, Institutional Area (près de la JNU)
Aurna Asaf Ali Marg
New Delhi – 110067
Inde
Tél. : +91 11 26 85 22 63 / +91 11 26 96 48 47
Tlcp. : +91 11 26 86 40 54
Mél. : fip1@sify.com / info@irro.org.in
Site Web : www.fipindia.org / www.irro.org.in

[L'annexe II suit]

Ligue braille au Maroc (LBM)

La Ligue braille au Maroc est une association de bienfaisance pour les déficientes et les déficients visuels, créée le 29 mars 1998 et ayant son siège à Taza. Sa mission principale est de participer à l'intégration au niveau local et national, voire international, des aveugles et malvoyants. La LBM est membre actif du Collectif national pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et à l'Union francophone des aveugles (UFA). Parmi les principaux objectifs de l'organisation, il convient de citer : préparer à plusieurs fonctions (accueil, réception, petit secrétariat, classement, prise de rendez-vous, bureautique, fichier traitement de texte, tenir un standard téléphonique; donner des atouts pour réussir une insertion ou une réinsertion pour consolider ou sauvegarder un emploi; faire acquérir aux déficientes et aux déficients visuels une certaine autonomie dans leur vie quotidienne; rendre l'handicapé de la vue plus productif dans la société; et encourager le secteur privé à recruter les handicapés de la vue grâce à cette formation qualifiante. L'association organise des journées d'études sur les réalités et les perspectives qui concernent la visibilité du handicap au niveau local et national, la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Vu le très grand manque et l'inaccessibilité des ouvrages adaptés en braille, en gros caractères ou sonores, l'association a jugé utile de suivre la situation de très près, et aussi de trouver des possibilités d'exposer son point de vue selon sa modeste expérience sur le terrain et les grosses difficultés rencontrées par un très grand nombre d'aveugles ou malvoyants instruits pour accéder à la culture et participer activement dans leur société et, par la suite, y devenir productif.

Coordonnées complètes :

M. Azel arab IDRISSE REGRAGUI
Président de la ligue
1 route AlHoceima, quartier industriel
Taza 35000
Maroc
Tél. : +212 5 35 21 14 63 / +212 6 61 77 29 33
Tlcp. : +212 5 35 21 14 63 / +212 5 35 28 56 48
Mél. : lbm.asso@menara.ma / a.idrissi.55@gmail.com
Site Web (en cours de réalisation) : <http://www.communia-association.org/>

[L'annexe III suit]

Artistas Intérpretes y Ejecutantes Sociedad de Gestión de España (AIE)

L'organisation "Artistas Intérpretes y Ejecutantes Sociedad de Gestión de España" (AIE) poursuit notamment les objectifs suivants : la représentation, la protection, la défense et l'exercice des droits des artistes; la négociation, la détermination des tarifs et la collecte des recettes générées par les interprétations et exécutions; la perception, la distribution, la liquidation, la répartition et le versement de ces recettes et de tout autre revenu économique tiré des droits précités; la contribution à la protection, au développement et à la défense des droits de propriété intellectuelle des artistes, le plus efficacement possible; l'échange et la diffusion de connaissances sur ces questions et sur les techniques d'administration en la matière; l'entraide mutuelle aux fins de l'éducation et de la formation ou du perfectionnement des membres ou de leur formation professionnelle, culturelle, artistique et sociale; la collaboration avec des organismes internationaux, des fédérations et autres entités chargées de la gestion et de l'administration des droits des artistes interprètes ou exécutants, et la participation à leurs travaux, grâce à la coopération et aux échanges avec ces entités publiques ou privées dans le domaine culturel, artistique et social en matière d'assistance. Cette organisation participe depuis 1992 à toutes les réunions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) puisque, présidant la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE), elle a envoyé des représentants (président et conseiller juridique) à tous les débats tenus par ledit comité jusqu'à aujourd'hui. Depuis 1990, l'AIE développe une activité internationale de grande envergure, encourageant et développant les activités d'entités supranationales ayant essentiellement pour objectif la défense des droits de propriété intellectuelle, aux fins de renforcement de ces droits en liaison avec les titulaires qui les exercent, à savoir les artistes interprètes ou exécutants, puisqu'elle préside actuellement la FILAIE, l'IPDA (Asociación para base de datos Internacional de artistas) et le GIART (Grupo internacional de artistas). Par ailleurs, l'AIE est membre du PEG (Grupo Paneuropeo de Entidades de Gestión) et du SCAPR (Consejo de Sociedades para la Administración de los Derechos de los Artistas). Elle compte actuellement 19 300 membres en Espagne et a conclu et mis en œuvre 65 accords de réciprocité (de type A) avec 65 sociétés de gestion des droits établies dans le monde entier.

Coordonnées complètes :

M. Luis Cobos
Président
Calle Torrelara, 8
28016 – Madrid
Madrid
Espagne
Tél. : +34 91 781 98 50
Tlcp. : +34 91 781 95 50
Mél. : mariajose.rubio@aie.es; presidencia.aie@aie.es
Site Web : www.aie.es

[Fin de l'annexe III et du document]